

## DÉCISION DE LA COMMISSION

du 2 août 2013

portant acceptation d'un engagement offert dans le cadre de la procédure antidumping concernant les importations de modules photovoltaïques en silicium cristallin et leurs composants essentiels (cellules et wafers) originaires ou en provenance de la République populaire de Chine

(2013/423/UE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 1225/2009 du Conseil du 30 novembre 2009 relatif à la défense contre les importations qui font l'objet d'un dumping de la part de pays non membres de la Communauté européenne <sup>(1)</sup> (ci-après le «règlement de base»), et notamment ses articles 7, 8 et 9,

après consultation du comité consultatif,

considérant ce qui suit:

## A. PROCÉDURE

(1) Par le règlement (UE) n° 513/2013 <sup>(2)</sup>, la Commission a institué un droit antidumping provisoire sur les importations dans l'Union de modules photovoltaïques en silicium cristallin et leurs composants essentiels (cellules et wafers) originaires ou en provenance de la République populaire de Chine (ci-après la «RPC»).

## B. ENGAGEMENT

## 1. Offre d'engagement

(2) À la suite de l'adoption des mesures antidumping provisoires, un groupe de producteurs-exportateurs ayant coopéré, y compris leurs sociétés liées établies en RPC et dans l'Union européenne, en concertation avec la Chambre de commerce chinoise pour l'importation et l'exportation de machines et de produits électroniques (ci-après la «CCCE»), a offert un engagement commun de prix conformément à l'article 8, paragraphe 1, du règlement de base. L'offre d'engagement a également reçu l'appui des autorités chinoises.

## 2. Évaluation de l'offre d'engagement

(3) L'offre d'engagement a été examinée dans le contexte de l'évolution des circonstances du marché entre la date de soumission de l'offre d'engagement et la période d'enquête retenue dans le cadre de l'enquête ayant abouti à l'institution des mesures provisoires. Les évolutions observées concernent une baisse à la fois des niveaux

de prix et de la consommation sur le marché de l'Union et sont liées à plusieurs facteurs établis et analysés dans le cadre de ladite enquête.

(4) Les évolutions des niveaux de prix peuvent parfois être déterminées, dans le contexte d'un engagement, par une méthode d'indexation établissant un lien entre les prix minimaux à l'importation et les prix des matières premières publiés dans des sources reconnues et accessibles au public. Toutefois, aucune corrélation entre les prix des matières premières et des produits finaux qui aurait permis une méthode d'indexation fiable n'a pu être établie dans le cas présent. Afin de prendre en compte l'évolution des niveaux de prix qui a été constatée, il a été nécessaire de recourir à une autre méthode et des rapports sur les prix provenant de bases de données représentatives, accessibles au public et spécialisées dans le domaine concerné [Bloomberg <sup>(3)</sup> et pvXchange <sup>(4)</sup>] ont été utilisés comme référence.

(5) Dans le but d'offrir un engagement qui puisse être facilement appliqué, les exportateurs chinois ont présenté une offre d'engagement commun avec un prix minimal à l'importation pour les modules photovoltaïques et un prix pour chacun de leurs éléments essentiels (cellules et wafers).

(6) En outre, afin de réduire le risque de réorientation vers d'autres sociétés et de permettre et faciliter le suivi du nombre des exportateurs concernés, les exportateurs chinois ont proposé de garantir que le volume des importations effectuées dans le cadre de l'engagement serait fixé à un niveau annuel correspondant approximativement à leur performance actuelle sur le marché.

(7) Les exportateurs ont offert un engagement de prix. Afin de déterminer si celui-ci éliminait l'effet préjudiciable du dumping, la Commission a analysé, entre autres, les prix à l'exportation actuels et le niveau du droit provisoire. Sur cette base, il a été conclu que l'engagement de prix élimine l'effet préjudiciable du dumping.

(8) L'élimination de l'effet préjudiciable du dumping est par conséquent assurée par un engagement de prix couvrant les importations dans les limites d'un niveau annuel associé et également par un droit provisoire ad valorem perçu sur les importations dépassant le niveau annuel visé au considérant 6 ci-dessus.

<sup>(1)</sup> JO L 343 du 22.12.2009, p. 51.

<sup>(2)</sup> JO L 152 du 5.6.2013, p. 5.

<sup>(3)</sup> Informations payantes accessibles uniquement aux abonnés du service Bloomberg Professional.

<sup>(4)</sup> <http://www.pvxchange.com/>

(9) Afin de permettre à la Commission de suivre efficacement l'application de l'engagement, la CCCME lui fournira aussi régulièrement le détail des ventes à l'exportation vers l'Union effectuées par les sociétés présentant l'offre d'engagement commun. Compte tenu du rôle actif de la CCCME, de l'appui apporté par les autorités chinoises et du filet de sécurité prenant la forme d'un niveau annuel mentionné au considérant 6, la Commission considère que le risque de contournement est limité et qu'il est contrebalancé par des considérations liées à la nécessité d'assurer la sécurité de l'approvisionnement sur le marché de l'Union.

### C. OBSERVATIONS DES PARTIES ET ACCEPTATION DE L'ENGAGEMENT

#### 1. Observations des parties

- (10) L'offre d'engagement a été mise à la disposition des parties intéressées. Aucune observation s'opposant à son acceptation n'a été reçue jusqu'à présent.
- (11) Au vu de ce qui précède, l'engagement offert par les producteurs-exportateurs est acceptable. Les sociétés concernées et la CCCME ont été informées des faits, considérations et obligations essentiels sur la base desquels l'engagement a été accepté.
- (12) Par ailleurs, afin de permettre à la Commission de s'assurer du respect effectif de l'engagement, lors de la présentation de la demande de mise en libre pratique aux autorités douanières compétentes, l'exonération du droit antidumping est subordonnée:
- a) à la présentation d'une facture commerciale établie par l'une des sociétés énumérées à l'annexe de la présente décision et d'un certificat délivré par la CCCME comportant au moins les informations figurant respectivement aux annexes II et III du règlement (UE) n° 513/2013;
  - b) au fait que les marchandises importées sont fabriquées, expédiées et facturées directement par les sociétés énumérées à l'annexe de la présente décision soit à leurs sociétés liées dans l'Union agissant en tant qu'importateurs et mettant les marchandises en libre pratique dans l'Union, comme indiqué à l'annexe de la présente décision, soit au premier client indépendant agissant en tant qu'importateur et mettant les marchandises en libre pratique dans l'Union;
  - c) au fait que les marchandises déclarées et présentées à la douane correspondent exactement à la description de la facture commerciale.
- (13) Si cette facture et ce certificat font défaut ou s'ils ne correspondent pas au produit présenté à la douane ou si une facture commerciale comportant au moins les

informations prévues à l'annexe IV du règlement (UE) n° 513/2013 est présentée, le taux de droit antidumping applicable sera dû.

- (14) Si, en cas de violation, la Commission retire son acceptation d'un engagement, conformément à l'article 8, paragraphe 9, du règlement de base, en se référant à des transactions particulières, et déclare non conformes les factures commerciales correspondantes, une dette douanière naît au moment de l'acceptation de la déclaration de mise en libre pratique pour ces transactions.
- (15) Les importateurs doivent savoir qu'une dette douanière peut naître, au titre du risque commercial normal, au moment de l'acceptation de la déclaration de mise en libre pratique, conformément aux considérants 11 et 12, même si un engagement offert par le fabricant auquel ils achètent directement ou indirectement a été accepté par la Commission.
- (16) Conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement de base, les autorités douanières doivent informer immédiatement la Commission de toute indication concernant la violation d'un engagement.
- (17) En cas de violation ou de retrait de l'engagement, ou en cas de retrait de l'acceptation de l'engagement par la Commission, le droit antidumping provisoire institué conformément à l'article 7 du règlement de base s'applique automatiquement, comme le prévoit l'article 8, paragraphe 9, dudit règlement,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

#### *Article premier*

L'engagement offert par les producteurs-exportateurs énumérés à l'annexe de la présente décision, en concertation avec la Chambre de commerce chinoise pour l'importation et l'exportation de machines et de produits électroniques (CCCME), dans le cadre de la procédure antidumping concernant les importations de modules photovoltaïques en silicium cristallin et leurs composants essentiels (cellules et wafers) originaires ou en provenance de la République populaire de Chine, est accepté.

#### *Article 2*

La présente décision entre en vigueur le 6 août 2013.

Fait à Bruxelles, le 2 août 2013.

*Par la Commission*

*Le président*

José Manuel BARROSO

## ANNEXE

Liste des sociétés:

Dénomination de la société	Code additionnel TARIC
Jiangsu Aide Solar Energy Technology Co. Ltd	B798
Anji DaSol Solar Energy Science & Technology Co. Ltd	B802
Anhui Schutten Solar Energy Co. Ltd Quanjiao Jingkun Trade Co. Ltd	B801
Xi'an SunOasis (Prime) Company Limited TBEA Solar Co. Ltd Xinjiang Sang'o Solar Equipment	B804
CSI Solar Power (China) Inc. Canadian Solar Manufacturing (Changshu) Inc. Canadian Solar Manufacturing (Luoyang) Inc. CSI Cells Co. Ltd	B805
Changzhou NESL Solartech Co. Ltd	B806
Changzhou Trina Solar Energy Co. Ltd Trina Solar (Changzhou) Science & Technology Co. Ltd Changzhou Youze Technology Co. Ltd	B791
Chinaland Solar Energy Co. Ltd	B808
ChangZhou EGing Photovoltaic Technology Co. Ltd	B811
CIXI City Rixing Electronics Co. Ltd Anhui Rineng Zhongtian Semiconductor Development Co. Ltd Huoshan Kebo Energy & Technology Co. Ltd	B812
CNPV Dongying Solar Power Co. Ltd	B813
China Sunergy (Nanjing) Co. Ltd CEEG Nanjing Renewable Energy Co. Ltd CEEG (Shanghai) Solar Science Technology Co. Ltd China Sunergy (Yangzhou) Co. Ltd China Sunergy (Shanghai) Co. Ltd	B809
Chint Solar (Zhejiang) Co. Ltd	B810
Delsolar (Wujiang) Ltd	B792
Dongfang Electric (Yixing) MAGI Solar Power Technology Co. Ltd	B816
Era Solar Co. Ltd	B818
ET Solar Industry Limited ET Energy Co. Ltd	B819
GD Solar Co. Ltd	B820
Konca Solar Cell Co. Ltd Suzhou GCL Photovoltaic Technology Co. Ltd Jiangsu GCL Silicon Material Technology Development Co. Ltd Jiangsu Zhongneng Polysilicon Technology Development Co. Ltd GCL-Poly (Suzhou) Energy Limited GCL-Poly Solar Power System Integration (Taicang) Co. Ltd GCL Solar Power (Suzhou) Limited GCL Solar System (Suzhou) Limited	B850

Dénomination de la société	Code additionnel TARIC
Guodian Jintech Solar Energy Co. Ltd	B822
Hangzhou Bluesun Solar Energy Technology Co. Ltd	B824
Hangzhou Zhejiang University Sunny Energy Science and Technology Co. Ltd Zhejiang Jinbest Energy Science and Technology Co. Ltd	B825
Hanwha SolarOne (Qidong) Co. Ltd	B826
Hengdian Group DMEGC Magnetics Co. Ltd	B827
Hengji PV-Tech Energy Co. Ltd	B828
Jiangsu Green Power PV Co. Ltd	B831
Jiangsu Hosun Solar Power Co. Ltd	B832
Jiangsu Jiasheng Photovoltaic Technology Co. Ltd	B833
Jiangsu Runda PV Co. Ltd	B834
Jiangsu Sainty Photovoltaic Systems Co. Ltd	B835
Jiangsu Sainty Machinery Imp. And Exp. Corp. Ltd	B835
Jiangsu Seraphim Solar System Co. Ltd	B836
Jiangsu Shunfeng Photovoltaic Technology Co. Ltd Changzhou Shunfeng Photovoltaic Materials Co. Ltd Jiangsu Shunfeng Photovoltaic Electronic Power Co. Ltd	B837
Jiangsu Sinski PV Co. Ltd	B838
Jiangsu Sunlink PV Technology Co. Ltd	B839
Jiangsu Zhongchao Solar Technology Co. Ltd	B840
Jiangxi LDK Solar Hi-Tech Co. Ltd LDK Solar Hi-Tech (Nanchang) Co. Ltd LDK Solar Hi-Tech (Suzhou) Co. Ltd	B793
Jiangyin Hareon Power Co. Ltd Hareon Solar Technology Co. Ltd Taicang Hareon Solar Energy Co. Ltd	B842
Jiangyin Shine Science and Technology Co. Ltd	B843
JingAo Solar Co. Ltd Shanghai JA Solar Technology Co. Ltd JA Solar Technology Yangzhou Co. Ltd Hefei JA Solar Technology Co. Ltd Shanghai JA Solar PV Technology Co. Ltd	B794
Jinko Solar Co. Ltd Jinko Solar Import and Export Co. Ltd Zhejiang Jinko Solar Co. Ltd Zhejiang Jinko Solar Trading Co. Ltd	B845
Jinzhou Yangguang Energy Co. Ltd Jinzhou Huachang Photovoltaic Technology Co. Ltd Jinzhou Jinmao Photovoltaic Technology Co. Ltd Jinzhou Rixin Silicon Materials Co. Ltd Jinzhou Youhua Silicon Materials Co. Ltd	B795

Dénomination de la société	Code additionnel TARIC
Juli New Energy Co. Ltd	B846
Jumao Photonic (Xiamen) Co. Ltd	B847
Kinve Solar Power Co. Ltd (Maanshan)	B849
Lightway Green New Energy Co. Ltd Lightway Green New Energy (Zhuozhou) Co. Ltd	B851
Motech (Suzhou) Renewable Energy Co. Ltd	B852
Nice Sun PV Co. Ltd Levo Solar Technology Co. Ltd	B854
Ningbo Huashun Solar Energy Technology Co. Ltd	B856
Ningbo Jinshi Solar Electrical Science & Technology Co. Ltd	B857
Ningbo Komaes Solar Technology Co. Ltd	B858
Ningbo Osda Solar Co. Ltd	B859
Ningbo Qixin Solar Electrical Appliance Co. Ltd	B860
Ningbo Sunbe Electric Ind. Co. Ltd	B862
Ningbo Ulica Solar Science & Technology Co. Ltd	B863
Perlight Solar Co. Ltd	B865
Phono Solar Technology Co. Ltd Sumec Hardware & Tools Co. Ltd	B866
Risen Energy Co. Ltd	B868
Shandong Linuo Photovoltaic Hi-Tech Co. Ltd	B869
Shanghai Alex Solar Energy Science & Technology Co. Ltd	B870
Shanghai Alex New Energy Co. Ltd	B870
Shanghai BYD Co. Ltd BYD (Shangluo) Industrial Co. Ltd	B871
Shanghai Chaori Solar Energy Science & Technology Co. Ltd Shanghai Chaori International Trading Co. Ltd	B872
Shanghai Shanghong Energy Technology Co. Ltd	B874
Shanghai Solar Energy S&T Co. Ltd Shanghai Shenzhou New Energy Development Co. Ltd Lianyungang Shenzhou New Energy Co. Ltd	B875
Shenzhen Sacred Industry Co. Ltd	B878
Shenzhen Topray Solar Co. Ltd Shanxi Topray Solar Co. Ltd Leshan Topray Cell Co. Ltd	B880

Dénomination de la société	Code additionnel TARIC
Sopray Energy Co. Ltd Shanghai Sopray New Energy Co. Ltd	B881
Sun Earth Solar Power Co. Ltd Ningbo Sun Earth Solar Power Co. Ltd Ningbo Sun Earth Solar Energy Co. Ltd	B882
Suzhou Shenglong PV-Tech Co. Ltd	B883
Wenzhou Jingri Electrical and Mechanical Co. Ltd	B886
Wuhu Zhongfu PV Co. Ltd	B889
Wuxi Saijing Solar Co. Ltd	B890
Wuxi Shangpin Solar Energy Science and Technology Co. Ltd	B891
Wuxi Solar Innova PV Co. Ltd	B892
Wuxi Suntech Power Co. Ltd Suntech Power Co. Ltd Wuxi Sunshine Power Co. Ltd Luoyang Suntech Power Co. Ltd Zhenjiang Rietech New Energy Science Technology Co. Ltd Zhenjiang Ren De New Energy Science Technology Co. Ltd	B796
Wuxi Taichang Electronic Co. Ltd Wuxi Machinery & Equipment Import & Export Co. Ltd Wuxi Taichen Machinery & Equipment Co. Ltd	B893
Xi'an Huanghe Photovoltaic Technology Co. Ltd State-run Huanghe Machine-Building Factory Import and Export Corporation	B896
Shanghai Huanghe Fengjia Photovoltaic Technology Co. Ltd	B896
Xi'an LONGi Silicon Materials Corp. Wuxi LONGi Silicon Materials Co. Ltd	B897
Years Solar Co. Ltd	B898
Yingli Energy (China) Co. Ltd Baoding Tianwei Yingli New Energy Resources Co. Ltd Hainan Yingli New Energy Resources Co. Ltd Hengshui Yingli New Energy Resources Co. Ltd Tianjin Yingli New Energy Resources Co. Ltd Lixian Yingli New Energy Resources Co. Ltd Baoding Jiasheng Photovoltaic Technology Co. Ltd Beijing Tianneng Yingli New Energy Resources Co. Ltd Yingli Energy (Beijing) Co. Ltd	B797
Yuhuan BLD Solar Technology Co. Ltd Zhejiang BLD Solar Technology Co. Ltd	B899
Yuhuan Sinosola Science & Technology Co. Ltd	B900
Zhangjiagang City SEG PV Co. Ltd	B902
Zhejiang Fengsheng Electrical Co. Ltd	B903
Zhejiang Global Photovoltaic Technology Co. Ltd	B904
Zhejiang Jiutai New Energy Co. Ltd Zhejiang Topoint Photovoltaic Co. Ltd	B906

Dénomination de la société	Code additionnel TARIC
Zhejiang Kingdom Solar Energy Technic Co. Ltd	B907
Zhejiang Shuqimeng Photovoltaic Technology Co. Ltd	B911
Zhejiang Sunflower Light Energy Science & Technology Limited Liability Company Zhejiang Yauchong Light Energy Science & Technology Co. Ltd	B914
Zhejiang Trunsun Solar Co. Ltd Zhejiang Beyondsun PV Co. Ltd	B917
Zhejiang Xiongtai Photovoltaic Technology Co. Ltd	B919
Zhejiang Yuanzhong Solar Co. Ltd	B920
Renesola Zhejiang Ltd Renesola Jiangsu Ltd	B921
Zhongli Talesun Solar Co. Ltd	B922
ZNShine PV-Tech Co. Ltd	B923